

# GUIDE DE L'EMPLOYÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

DES REPÈRES UTILES

Montréal 

## Table des matières

La Ville de Montréal, toute une équipe!	4
<b>Notre philosophie de gestion</b>	<b>7</b>
La mission	8
La vision	9
Les valeurs et le comportement	9
Le cadre de travail	10
Les objectifs	11
<b>Notre organisation</b>	<b>13</b>
L'organisation politique	15
- Le conseil municipal	15
- Le conseil d'agglomération	16
- Le comité exécutif	17
- Le conseil d'arrondissement	18
- Les commissions permanentes	19
- Les organismes indépendants et les conseils relevant du conseil municipal	19
L'organisation administrative	22
- Les 19 arrondissements	22
- Les services corporatifs	25
- Les sociétés paramunicipales	31
- Les organismes associés	33
- L'agglomération de Montréal	35
<b>Montréal et les Montréalais</b>	<b>37</b>
Faits et statistiques	39
Un aperçu historique	41
Les années marquantes	44
Les symboles officiels	49
<b>Ma boîte à outils</b>	<b>53</b>
La santé et la sécurité au travail	54
Le respect de la personne	55
L'accès à l'égalité en emploi	55
L'aide aux employés	56
La carte d'employé	58
Les syndicats et associations d'employés	58
Les outils de communication	60
- Le site intranet	60
- Le site Internet	61
- La messagerie électronique	61
- Les communiqués internes	62
- Les tableaux d'affichage	63
- L'annuaire électronique	63
Le développement durable en milieu de travail	64
Le lexique de l'organisation municipale	65
Mes notes personnelles	70
Les crédits	72

Note : Le genre masculin est utilisé sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes dans le seul but d'alléger le texte.



**GUIDE**  
**DE L'EMPLOYÉ**  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

DES REPÈRES UTILES



### **Le mot du maire et du président du comité exécutif**

Servir la population de Montréal, voilà la noble tâche qui vous incombe maintenant comme employé de la Ville de Montréal. Que votre rôle soit discret ou visible, opérationnel ou stratégique, votre nouveau travail demeure essentiel à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais.

Notre Ville veut exceller dans tout ce qu'elle entreprend pour le mieux-être de la collectivité, que ses actions émanent des arrondissements ou des services corporatifs. Car l'essentiel de notre mission est d'offrir à la population des services de qualité.

Pour assumer ses responsabilités, la Ville de Montréal compte sur le savoir-faire de ses employés et sur leur engagement envers les citoyennes et citoyens de Montréal. Vous faites maintenant partie de notre personnel. Convaincus que vous saurez faire bénéficier la population de votre expertise et que vous la servirez avec fierté, nous sommes heureux de vous accueillir.

Bienvenue à la Ville de Montréal!

Le maire de Montréal,

Handwritten signature of Gérald Tremblay in blue ink.

**Gérald Tremblay**

Le président du comité exécutif,

Handwritten signature of Claude Dauphin in blue ink.

**Claude Dauphin**



### **Le mot du directeur général**

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue parmi le personnel de la Ville de Montréal.

Nous espérons que vous trouverez chez nous un milieu de travail stimulant où vos compétences et capacités pourront être mises à contribution. À titre d'employeur, nous voulons vous offrir les meilleures conditions et les meilleurs outils afin que votre contribution professionnelle soit des plus performantes. C'est pourquoi vous pourrez aussi profiter de nombreuses possibilités de formation et ainsi vivre une carrière municipale enrichissante.

Ce guide vous offre un tour d'horizon de notre organisation pour mieux comprendre son fonctionnement. Il vous fournit aussi des références pour composer au quotidien avec votre nouvel environnement de travail, entre autres en ce qui a trait aux ressources mises à votre disposition.

Nous attendons de vous une attitude hautement professionnelle. Que vous travailliez dans un bureau ou dans la rue, dans un centre d'activités ou au téléphone, vous représentez la Ville de Montréal, vous en êtes les ambassadeurs et les ambassadrices. En toutes circonstances, vous agissez au nom de la Ville et, à ce titre, nous vous remercions à l'avance de le faire avec intégrité, loyauté et respect, aussi bien pour elle que pour les Montréalais que nous desservons toutes et tous.

La Ville de Montréal est maintenant « votre » Ville!

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Léger', written over a faint circular stamp or watermark.

**Claude Léger, Ing.**

La Ville de Montréal, toute une équipe!

**Nous** vous souhaitons la bien-venue comme employé de la Ville de Montréal! Vous faites maintenant partie d'une équipe d'environ 28 000 personnes qui se consacrent à fournir, chaque jour, une qualité de vie enviable aux Montréalais, et les meilleurs services aux organismes, aux entreprises et aux visiteurs.

L'administration municipale est le plus gros employeur de la région métropolitaine. Comme elle offre de très nombreux services et activités, elle est composée d'une grande diversité d'emplois.

Ce guide contient une foule de renseignements utiles sur votre employeur et la ville que vous desservez. Nous vous invitons à le conserver, car il pourra vous être grandement utile aujourd'hui ou plus tard, au cours de votre carrière municipale. Une carrière que nous vous souhaitons longue, intéressante et heureuse!

## Nombre d'employés par catégories d'emploi\*

	Permanents	Temporaires	Total
Brigadiers scolaires	510	123	633
Cadres	1 961	82	2 043
Contremaîtres syndiqués	131	0	131
Cols blancs	4 253	6 327	10 580
Cols bleus	3 905	2 150	6 055
Policiers	4 476	114	4 590
Pompiers	2 303	0	2 303
Professionnels	1 327	435	1 762
<b>TOTAL</b>	<b>18 866</b>	<b>9 231</b>	<b>28 097</b>

\*Source : infoRH – 09-02-2008





[stephanpoulin.com](http://stephanpoulin.com)

# Notre philosophie de gestion

L'administration d'une institution telle que la Ville de Montréal ne peut être laissée au petit bonheur. Au contraire, toute intervention doit s'intégrer dans un ensemble de principes, d'orientations et d'objectifs connus de tous les employés. Grâce à cette philosophie de gestion, chaque geste compte et atteint son but.

## LA MISSION

La mission de la Ville de Montréal est aussi la vôtre en tant qu'employé municipal. Quelles que soient vos tâches et vos responsabilités, vous travaillez au nom de la Ville et vous vous engagez à :

- offrir le meilleur service, au moindre coût;
- promouvoir le caractère unique de Montréal;
- assurer le plein développement de toutes ses potentialités.

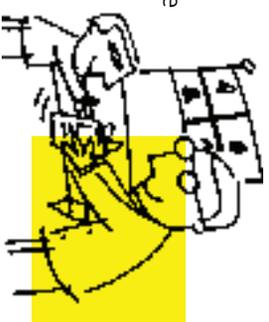


# LA VISION

Une vision aide à nous améliorer, à nous surpasser en ayant, tous ensemble, un même but. À la Ville de Montréal, nous voulons que Montréal se hisse au sommet des métropoles nord-américaines les plus dynamiques et stimulantes.

Cette vision sera réalisée si nous nous donnons :

- une administration municipale performante et transparente, au service des citoyens;
- une ville agréable à vivre, qui respecte les principes de développement durable;
- une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde;
- une ville démocratique et équitable;
- une ville solidaire et inclusive.



# LES VALEURS ET LE COMPORTEMENT

Comme à tous les employés municipaux, la Ville vous demande d'accomplir votre travail dans le respect des lois, des règles et des règlements.

Vous avez aussi la responsabilité d'agir en fonction des valeurs et du comportement éthique que la Ville a adoptés, et ce, en toute circonstance, c'est-à-dire dans vos relations avec les citoyens, avec vos collègues et dans votre vie personnelle.

En partageant des valeurs et une conduite irréprochables, nous faisons de la Ville de Montréal une institution efficace, qui inspire et mérite la confiance des Montréalais. C'est aussi une question de respect envers les autres et envers notre travail.

Le Guide de conduite énonce des valeurs ainsi que des attitudes et aptitudes que l'employé doit privilégier ou développer afin de contribuer à maintenir et à rehausser la réputation de la Ville auprès de ses clientèles.

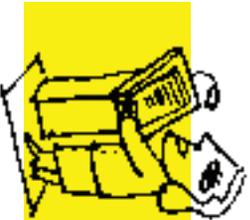
Nos valeurs : Intégrité, loyauté, respect

Nos attitudes et aptitudes : Dynamisme, ouverture, engagement, collaboration, initiative, efficacité et efficacité

## LE CADRE DE TRAVAIL

Votre travail consiste-t-il à offrir des services aux Montréalais, à entretenir ou améliorer des infrastructures ou à soutenir le travail d'autres employés? Selon la nature de votre emploi, vous collaborerez à remplir la mission de la Ville, en fonction de l'un des axes d'intervention suivants :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, métropole culturelle d'avant-garde;
- Montréal, milieu de vie exceptionnel;
- Montréal, ville d'infrastructures performantes;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.



Ces axes d'intervention servent de principes directeurs à toutes les unités d'affaires de la Ville pour organiser et fournir les services, selon une gestion responsable.

# LES OBJECTIFS

Pour les prochaines années, la Ville de Montréal s'est fixé de grands objectifs, et votre travail contribuera sans aucun doute à les atteindre. Ces objectifs sont les suivants :

- mettre l'accent sur l'approche citoyen, mieux comprendre les besoins changeants des Montréalais et s'y adapter de façon continue;
- faciliter l'accès aux services;
- miser sur la compétence et l'expertise des employés;
- gérer par projets et programmes, et instaurer des méthodes de communication efficaces;
- compléter l'arimage des services offerts par les arrondissements et les services corporatifs;
- intégrer rapidement les technologies d'avant-garde.

## L'approche citoyen

La Ville de Montréal se consacre à satisfaire les besoins principalement par des procédures axées sur le service offert.



Ville de Montréal





[stephanpoulin.com](http://stephanpoulin.com)

# Notre organisation

À première vue, l'organisation de la Ville de Montréal peut paraître complexe, mais vous en viendrez rapidement à bien la connaître, si ce n'est déjà fait.

La Ville comprend des instances politiques et administratives qui travaillent ensemble à desservir les Montréalais. L'administration politique, élue tous les quatre ans, oriente les actions de l'appareil administratif. La Ville est appuyée par des sociétés paramunicipales et des organismes associés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, elle joue aussi un rôle important au sein de l'agglomération de Montréal.

**VOICI EN DÉTAIL  
L'ORGANISATION  
DONT VOUS FAITES  
PARTIE.**

# L'ORGANISATION

## POLITIQUE

### Le conseil municipal

Il est la principale instance de Montréal. Le conseil municipal exerce ses compétences locales sur le territoire des 19 arrondissements de Montréal. Il est composé de 65 élus, soit :

- le maire de Montréal;
- les 19 maires d'arrondissement;
- les 45 conseillers de la ville.

### Comment sont-ils élus?

- Le maire de Montréal : au suffrage universel, c'est-à-dire par tous les citoyens de Montréal
- Les maires d'arrondissement : par les électeurs de leur arrondissement
- Les conseillers de la ville : par les électeurs de leur district électoral

\* Une exception : dans les arrondissements d'Anjou et de Lachine, le conseiller de la ville est élu par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.

Dans ses assemblées, le conseil municipal s'assure que la planification, le soutien et la réalisation des activités municipales sont cohérents. Il a compétence dans de nombreuses matières, dont :

- la sécurité publique;
- les ententes avec les gouvernements;
- les programmes de subvention à la rénovation immobilière;

- l'environnement;
- le plan d'urbanisme;
- le programme triennal d'immobilisation, etc.

Le conseil se réunit une fois par mois, à l'exception de juillet. Ses assemblées sont ouvertes au public. Pour poser une question, il faut s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance.

### **Le conseil d'agglomération**

Cet nouvel instance politique de la Ville de Montréal exerce les compétences d'agglomération, c'est-à-dire les pouvoirs qui s'étendent à toute l'île de Montréal. Par exemple, elle peut adopter les règlements, autoriser les dépenses et imposer les taxes pour tout ce qui touche les services suivants :

- la police;
- la sécurité incendie;
- la production d'eau potable;
- le traitement des eaux usées;
- la gestion du réseau routier artériel;
- la cour municipale.

Le maire de Montréal choisit les représentants de la Ville qui l'accompagnent au conseil d'agglomération. C'est le conseil municipal

### **Le conseil d'agglomération comprend 31 élus, soit :**

- Le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal;
- 14 maires des villes reconstruites, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux, en raison de la taille de sa population.

qui détermine les orientations défendues par les élus au conseil d'agglomération. Les maires des villes reconstituées sont aussi liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au conseil d'agglomération, la Ville de Montréal possède une représentation et un droit de vote proportionnels à son poids démographique, soit 87,3 %. Les membres du conseil d'agglomération siègent onze fois par année.

### **Le comité exécutif**

Cette instance délibérante est formée de 11 membres et du maire de Montréal. Le comité exécutif a des pouvoirs sur les services locaux, offerts aux Montréalais, et sur les services d'agglomération, offerts à toute la population de l'île de Montréal.

Le comité exécutif relève directement du conseil municipal. Il a la responsabilité de préparer divers documents, dont le budget, les règlements, etc., et de les soumettre ensuite à l'approbation du conseil municipal. Il peut aussi prendre des décisions au sujet de :

- l'octroi de contrats ou de subventions (selon les montants);
- la gestion des ressources humaines et financières, des approvisionnements et des immeubles.

Le cas échéant, le comité exécutif peut recevoir d'autres pouvoirs du conseil municipal. Les membres du comité exécutif se réunissent chaque semaine, sauf pendant les vacances d'été et des fêtes.

Quand le comité exécutif donne-t-il son avis au conseil municipal?

- Quand une telle disposition l'y oblige.
- À la demande du conseil.
- Lorsqu'il juge lui-même son intervention pertinente.

Au total, les 19 conseils d'arrondissement comprennent :  
45 conseillers de la ville qui siègent aussi au conseil municipal;  
40 conseillers d'arrondissement.

### **Le conseil d'arrondissement**

Chacun des 19 arrondissements de Montréal est sous la responsabilité d'un conseil d'arrondissement qui assure la prestation des services locaux sur ce territoire.

Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillers de la ville et, selon le cas, les conseillers d'arrondissement.

Essentiellement, les conseils d'arrondissement assument les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants :

- l'urbanisme;
- l'enlèvement des matières résiduelles;
- la culture;
- les loisirs;
- le développement social et communautaire;
- les parcs;
- la voirie;
- l'habitation;
- les ressources humaines;
- la prévention en matière d'incendie;
- la tarification non fiscale;
- la gestion financière.

Cette instance locale peut aussi formuler des avis et faire des recommandations au conseil municipal sur :

- le budget;
- les priorités budgétaires;
- la préparation ou la modification du plan d'urbanisme;
- les modifications aux règlements d'urbanisme;
- tout autre sujet soumis par le conseil municipal.

Le conseil d'arrondissement tient une assemblée publique au moins onze fois par année. À ces séances, il informe les citoyens, en plus de recevoir leurs requêtes et leurs commentaires.

### **Les commissions permanentes**

Il existe 11 commissions permanentes à la Ville de Montréal, soit :

- la Commission de la sécurité publique, prévue par la Charte de la Ville de Montréal;
- six commissions créées par le conseil municipal;
- quatre commissions mises sur pied par le conseil d'agglomération.



Ces commissions siègent environ quatre fois par an, normalement à l'hôtel de ville. Composées de conseillers de la ville et d'arrondissement, elles étudient les sujets inscrits à leur programme annuel et transmettent leurs recommandations aux conseils municipal et d'agglomération. Elles analysent aussi tout autre sujet soumis par le conseil dont elles relèvent, à l'intérieur du délai fixé.

### **Les organismes indépendants et les conseils relevant du conseil municipal**

#### **Le Bureau du vérificateur général**

Il fait une vérification indépendante des comptes et des affaires de la Ville, des sociétés paramunicipales et des organismes municipaux. Il s'assure de l'utilisation économique, efficace et efficace des ressources, de l'imputabilité de la gestion et de la fidélité des comptes financiers. Chaque année, le Vérificateur général fait un compte rendu de ses travaux au conseil municipal en vue d'accroître la qualité de la gestion de la Ville.

### **La Commission de la fonction publique de Montréal**

Par cet organisme neutre et indépendant, l'Administration municipale s'assure que les personnes soumises à un même processus de dotation des postes sont évaluées de façon impartiale et équitable. Elle traite les plaintes des candidats relatives au processus d'évaluation des compétences.

### **Le Conseil des arts de Montréal**

Il appuie le développement artistique et culturel de la région métropolitaine de Montréal depuis 1956. Ses programmes et ses bourses aident quelque 265 organismes artistiques professionnels spécialisés en arts visuels, arts médiatiques, architecture, cinéma et vidéo, métiers d'art, littérature, danse, musique et théâtre.

### **Le Conseil des Montréalaises**

Cette instance, qui a été créée en 2004, est consultée par l'administration municipale sur toute question liée à l'égalité entre les sexes et à la condition féminine. Composé de 15 femmes aux compétences variées, le conseil encourage une plus grande participation des citoyennes à la vie publique municipale.

### **Le Conseil du patrimoine de Montréal**

C'est l'organisme consultatif de la Ville en matière de patrimoine. Qu'il s'agisse de culture ou nature, le conseil aide à développer et à mettre en valeur le patrimoine montréalais en soutenant les efforts des citoyens, des organismes et des instances intéressés. Il encourage aussi les Montréalais à s'approprier leur patrimoine.

### **Le Conseil interculturel de Montréal**

Il donne son avis au conseil municipal et au comité exécutif sur les services et les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de Montréal.

### **Le Conseil jeunesse de Montréal**

Créé en 2003, il est composé de 15 jeunes âgés de 16 à 30 ans. Son rôle est de conseiller l'administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes de 12 à 30 ans et de s'assurer que la Ville tient compte des préoccupations de la jeunesse.

### **L'Office de consultation publique de Montréal**

Institué en 2002, il réalise des consultations publiques sur différentes compétences de la Ville de Montréal, entre autres, les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou tout autre projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

### **L'Ombudsman de Montréal**

Il s'assure que les droits municipaux des citoyens sont respectés et que leurs dossiers sont traités avec respect et équité. Lorsque cela est pertinent, il intercéde en faveur d'un citoyen auprès des représentants de la Ville. L'Ombudsman de Montréal est l'instance désignée par la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour recevoir les plaintes des citoyens.



Ville de Montréal



# L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

## Les 19 arrondissements

À la base, la Ville de Montréal est composée de 19 arrondissements qui détiennent certains pouvoirs et un budget propre. Chaque arrondissement offre des services directs à la population dans divers domaines, dont la propreté des lieux publics, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution d'eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain. La gestion de chacun des arrondissements est sous la responsabilité d'un directeur qui relève du conseil d'arrondissement.

### Ahuntsic-Cartierville

- Superficie : 24,2 km<sup>2</sup>
- Bordé au nord par la rivière des Prairies
- Nombre de résidents : 126 607
- 5<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 7,8 % de la population de la ville
- Une des plus importantes concentrations de population âgée de plus de 65 ans

### Anjou

- Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>
- Situé dans l'est de l'île de Montréal
- Nombre de résidents : 40 891
- Taux de femmes parmi les cinq plus élevés de Montréal
- 2,5 % de la population de la ville
- Résidents de langue maternelle française : près de 77 % de la population

### Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

- Superficie : 21,4 km<sup>2</sup>
- Bordé par le mont Royal et la falaise Saint-Jacques
- Nombre de résidents : 164 246
- 10,1 % de la population de la ville
- Près d'un résident sur deux est immigrant
- Arrondissement le plus peuplé

### Lachine

- Superficie : 17,7 km<sup>2</sup>
- Bordé par le fleuve Saint-Laurent et situé à proximité de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau
- Nombre de résidents : 41 391
- 16<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 2,6 % de la population de la ville
- Population francophone : 67 %

- LaSalle**
- Superficie : 16,3 km<sup>2</sup>
  - Bordé par le canal de Lachine, le canal de l'Aqueduc et le fleuve Saint-Laurent
  - Nombre de résidents : 74 763
  - 1<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 4,6 % de la population de la ville
  - Importante concentration de diplômés de niveau postsecondaire en commerce et gestion des affaires

- Le Plateau-Mont-Royal**
- Superficie : 8,1 km<sup>2</sup>
  - Arrondissement situé en plein cœur de Montréal
  - Nombre de résidents : 101 054
  - 7<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 6,2 % de la population de la ville
  - Arrondissement à la plus forte densité de population

- Le Sud-Ouest**
- Superficie : 15,7 km<sup>2</sup>
  - Situé des deux côtés du canal de Lachine
  - Nombre de résidents : 69 860
  - 13<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 4,3 % de la population de la ville
  - Berceau de l'industrialisation au Canada
- L'île-Bizard–Sainte-Geneviève**
- Superficie : 23,6 km<sup>2</sup>
  - Bordé par la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes
  - Nombre de résidents : 17 590
  - Arrondissement le moins peuplé de Montréal
  - 1,1 % de la population de la ville
  - Arrondissement ayant connu la plus forte croissance en proportion de sa population, en 40 ans

- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**
- Superficie : 25,4 km<sup>2</sup>
  - Situé dans l'est de Montréal, en bordure du fleuve Saint-Laurent
  - Nombre de résidents : 129 110
  - 4<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - Le cinquième plus grand arrondissement en superficie
  - 8 % de la population de la ville

- Montréal-Nord**
- Superficie : 11,1 km<sup>2</sup>
  - Situé en bordure de la rivière des Prairies
  - Nombre d'habitants : 83 911
  - 9<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 5,2 % de la population de la ville
  - Forte présence de citoyens d'origine italienne et haïtienne

- Outremont**
- Superficie : 3,9 km<sup>2</sup>
  - Situé le long du versant est du mont Royal
  - Nombre de résidents : 22 897
  - 18<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 1,4 % de la population de la ville
  - Le plus petit arrondissement en superficie

- Pierrefonds-Roxboro**
- Superficie : 27,1 km<sup>2</sup>
  - Bordé par la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes
  - Nombre de résidents : 65 041
  - 15<sup>er</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
  - 4 % de la population de la ville
  - Arrondissement comptant plus de 300 ans d'histoire

### **Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles**

- Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>
- Bordé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies
- Nombre de résidents : 105 372
- 6<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 6,5 % de la population de la ville
- Le 2<sup>e</sup> plus vaste des arrondissements en superficie

### **Rosemont-La Petite-Patrie**

- Superficie : 15,9 km<sup>2</sup>
- Situé au centre de l'île de Montréal
- Nombre de résidents : 133 618
- 3<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 8,2 % de la population de la ville
- 3<sup>e</sup> arrondissement ayant la plus faible proportion de jeunes

### **Saint-Laurent**

- Superficie : 42,8 km<sup>2</sup>
- Situé au cœur de l'île de Montréal, entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (Dorval) et l'autoroute Transcanadienne
- Nombre de résidents : 84 833
- 8<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 5,2 % de la population de la ville
- Le plus vaste des arrondissements en superficie

### **Saint-Léonard**

- Superficie : 13,5 km<sup>2</sup>
- Bordé par l'autoroute Métropolitaine
- Nombre de résidents : 71 730
- 12<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 4,4 % de la population de la ville
- Taux de la population ayant l'italien pour langue maternelle : 33 %

### **Verdun**

- Superficie : 9,7 km<sup>2</sup>
- 15 km de berges le long du fleuve Saint-Laurent
- Nombre de résidents : 66 078
- 14<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 4,1 % de la population de la ville
- 5<sup>e</sup> plus petit arrondissement en superficie

### **Ville-Marie**

- Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>
- Bordé par le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent
- Nombre de résidents : 78 876
- 10<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 4,9 % de la population de la ville
- Arrondissement englobant le centre-ville, le Vieux-Montréal, le centre des affaires, le Quartier international, le parc du Mont-Royal et le parc Jean-Drapeau

### **Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension**

- Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>
- Situé au centre nord de l'île
- Nombre de résidents : 142 825
- 2<sup>e</sup> arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 8,8 % de la population de la ville
- Installations sportives de renommée internationale

## Les services corporatifs

La Ville de Montréal comprend neuf services corporatifs qui relèvent de la Direction générale. Ces services sont sous la responsabilité : de directeurs principaux, de directeurs généraux adjoints, et de directeurs qui, tous, se rapportent au directeur général.

### La Direction générale

Sous l'autorité directe du comité exécutif, elle voit au bon fonctionnement des activités administratives et de gestion.

En quelque sorte, elle est la cheville ouvrière qui assure tous les jours un solide arrimage entre la structure politique et la structure administrative. Comment? Principalement, en mettant en œuvre les décisions du conseil municipal et du comité exécutif.

Plus précisément, le directeur général planifie, organise, dirige et contrôle les activités administratives et de gestion de la Ville, tout en donnant au comité exécutif et au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des affaires municipales.

### Quelques exemples de ses activités

Préparation de la stratégie et du plan d'affaires de la Ville – Planification stratégique – Supervision du fonctionnement administratif – Suivi des décisions organisationnelles – Affaires internationales – Gestion et développement des systèmes d'information

### Le Service des communications et des relations avec les citoyens

Il est l'interlocuteur privilégié de l'administration, des arrondissements et des services corporatifs sur le plan de la communication avec les citoyens et avec le personnel. Il fournit l'expertise-conseil

et le soutien opérationnel en matière de communications stratégiques afin d'assurer la visibilité et la notoriété des projets et des réalisations de la Ville auprès des diverses clientèles.

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a aussi le mandat d'optimiser l'offre de la Ville en ce qui a trait aux services transactionnels et services d'information directs aux citoyens.

#### Quelques exemples de ses activités

Relations avec les médias – Réseau Accès Montréal – Relations avec les citoyens – Site Internet – Site Intranet – Communications stratégiques – Communications internes – Conception et production graphiques – Impression numérique



#### Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Il assume un leadership sur les aspects sociaux, culturels, sportifs, de loisirs et de plein air pour l'ensemble de la Ville.

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle est chargé de procurer aux Montréalais un cadre de vie ouvert, animé et agréable. Il travaille également à consolider et à développer Montréal comme métropole culturelle.

#### Quelques exemples de ses activités

Gestion des bibliothèques publiques – Soutien aux festivals, aux événements et aux organismes culturels – Élaboration d'une vision de développement pour les équipements culturels – Planification des événements sportifs – Protection et mise en valeur des patrimoines naturel et végétal – Gestion des Muséums nature de Montréal : Jardin botanique, Insectarium, Biodôme et Planétarium – Soutien aux personnes démunies – Promotion de la diversité ethnoculturelle

## **Le Service des infrastructures, transport et environnement**

Il assure le déplacement efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises sur le réseau routier artériel.

Le Service des infrastructures, transport et environnement gère également les usines de production de l'eau potable, l'usine d'épuration des eaux usées ainsi que les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Dans le domaine de l'environnement, le service agit pour une gestion responsable des matières résiduelles, contrôle la qualité et l'innocuité des aliments dans les secteurs de la restauration et de la vente au détail, et supervise la gestion du Complexe environnemental de Saint-Michel.

### **Quelques exemples de ses activités**

Entretien, restauration et construction des infrastructures routières

- Élaboration et mise en œuvre de directives d'entretien du réseau artériel – Application, dans certains secteurs, de la réglementation sur le stationnement – Élaboration du Plan de transport de Montréal – Conception de normes générales pour le déneigement, le nettoyage des rues, la signalisation routière, l'éclairage

## **Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine**

Il stimule la création de la richesse à Montréal et améliore la qualité du cadre de vie des Montréalais.

Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intervient principalement dans cinq grands champs d'activité par une approche de planification stratégique intégrée du territoire et le déploiement d'une stratégie de développement immobilier qui permettent d'accélérer la réalisation de grands projets.

### Quelques exemples de ses activités

Développement économique – Habitation – Immobilier – Patrimoine – Urbanisme

### Le Service de police

Il travaille à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans toute l'agglomération de Montréal.

En conformité avec la Loi sur la police, le Service de police prévient et réprime le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux, notamment en recherchant et en poursuivant les contrevenants. Son fonctionnement est basé sur le modèle de police de quartier qui contribue à créer un milieu de vie paisible et sûr.

Le service gère également le Centre d'urgence 9-1-1, qui répond aux appels d'urgence, ainsi que le Bureau du taxi et le Bureau du remorquage qui encadrent ces industries afin d'améliorer les services offerts.



### Quelques exemples de ses activités

Tenue d'activités de sensibilisation, d'information et de prévention – Création de liens avec les communautés pour mieux les impliquer dans la sécurité de leurs quartiers – Services d'ordre pendant les événements publics – Préservation de la fluidité et de la sécurité de la circulation routière – Création de partenariats avec les organismes locaux pour améliorer la qualité de vie des citoyens – Implication auprès de nombreux organismes, particulièrement ceux dont l'action vise les jeunes

## **Le Service de sécurité incendie**

Il a pour mission de sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement des citoyens et des visiteurs, contribuant ainsi à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté montréalaise. Ses activités couvrent toute l'île de Montréal.

### **Quelques exemples de ses activités**

Interventions lors d'incendies, d'urgences médicales ou de toute autre situation d'urgence – Activités de prévention et d'éducation du public – Organisation de la sécurité civile municipale – Implication communautaire – Élaboration du schéma de couverture de risques et suivi de la mise en œuvre des mesures prévues

## **Le Service des affaires corporatives**

Il apporte aux autres services corporatifs son soutien dans les domaines suivants : affaires pénales et criminelles, contentieux, greffe et évaluation foncière.

Le Service des affaires corporatives offre aussi son aide pour la bonne marche des processus décisionnels de la Ville. Il administre certains services en lien direct avec les citoyens, tels le conseil municipal, le Bureau des réclamations, les séances publiques des commissions et les expositions virtuelles d'archives. Le service gère également les ressources matérielles et voit à ce que les services et les arrondissements acquièrent leurs biens, équipements et services au meilleur coût et à leur entière satisfaction, de manière à pouvoir rendre les meilleurs services possibles aux citoyens.

Enfin, le Service des affaires corporatives est responsable de la gestion du matériel roulant et des ateliers. Il privilégie une approche client afin de mieux aider les autres services municipaux à servir leur clientèle selon la même démarche. Il en va de même pour les services offerts directement aux citoyens.

### Quelques exemples de ses activités

Représentation de la Ville devant les cours provinciales et fédérale – Préparation du rôle triennal d'évaluation foncière – Gestion de la cour municipale, des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, des documents et des archives, du processus décisionnel – Approvisionnement en biens, équipements et services généraux et professionnels – Tri et distribution postaux – Distribution de carburants – Fourniture et réparation de véhicules et de biens spécialisés

### Le Service du capital humain

Il exerce un leadership corporatif en matière de gestion du capital humain.

Le Service du capital humain propose des orientations, des programmes et des services en lien avec le plan stratégique de la Ville. Il offre de l'expertise-conseil aux gestionnaires, favorisant ainsi le développement d'une organisation tournée vers le citoyen, où les gestionnaires et les employés sont responsables, mobilisés et performants.

Pour réaliser cette mission, le service accentue son rôle dans certains champs d'activités. Il se veut un *partenaire stratégique* des arrondissements et des services corporatifs dans la réalisation de leurs plans d'affaires. Il joue aussi un rôle d'*agent de changement* pour la gestion du capital humain et la mobilisation des employés. Il favorise le respect des droits et des obligations des employés en se faisant le *promoteur* de la qualité de la gestion du capital humain. Enfin, il exerce un rôle d'*expert des meilleures pratiques* en gestion du capital humain et de *coach* en développement des compétences des clients.

### Quelques exemples de ses activités

Planification et gestion de main-d'œuvre – Développement des compétences – Gestion de la présence au travail et santé et sécurité au travail – Accès à l'égalité en emploi – Respect de la personne – Relations de travail – Classification des emplois – Rémunération et avantages sociaux – Aide-conseil aux gestionnaires et aux intervenants en ressources humaines

### Le Service des finances

Il exerce un leadership dans l'élaboration des stratégies, des approches et des pratiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics.

Le Service des finances joue à cet effet un rôle-conseil auprès du comité exécutif, du conseil d'agglomération, du conseil municipal, de la Direction générale et de l'ensemble des gestionnaires.

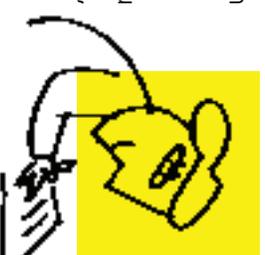
Ce service est aussi responsable de la planification financière à court et à long terme, de la fiscalité et du financement. Il produit le budget annuel et rend compte de la situation financière de la Ville.

### Quelques exemples de ses activités

Production du budget annuel – Imposition, perception et encaissement des revenus (taxes municipales, etc.) – Confection annuelle des états financiers – Préparation de la paie – Gestion des rentes – Paiement des fournisseurs

### Les sociétés paramunicipales

Ces organisations sont mandatées par la Ville. Elles interviennent dans des secteurs variés, souvent dans un but de mise en valeur. Une fois par année, elles rendent compte de leurs activités au comité exécutif.





Site de la première école privée, rue Notre-Dame à l'angle de la rue Saint-Sulpice / Peinture de Georges Delfosse, avant 1930.

### **La Corporation Anjou 80**

Elle administre le parc immobilier Résidences Neuville et participe, conjointement avec l'arrondissement d'Anjou, à des activités favorisant le développement économique.

### **La Corporation des habitations Jeanne-Mance**

Elle gère un parc immobilier de 788 logements à loyer modique regroupés dans 28 bâtiments situés au cœur du Faubourg Saint-Laurent.

### **L'Office municipal d'habitation de Montréal**

Il administre des habitations à loyer modique (HLM), offre des logements aux personnes seules et aux familles à faible revenu et gère des programmes de supplément au loyer.

### **La Société de développement de Montréal**

Elle met en valeur son actif immobilier à des fins résidentielle, commerciale et industrielle et fait la promotion et la mise en valeur du Vieux-Montréal.

### **La Société de gestion Marie-Victorin**

Elle contribue principalement à faire connaître les activités scientifiques de la Ville, tout particulièrement celles des quatre Muséums nature.

### **La Société de gestion NauBergeres de Lachine**

À la hauteur de l'arrondissement de Lachine, elle gère les rives du lac Saint-Louis et du canal de Lachine et exploite leur potentiel récréotouristique.

### **La Société d'habitation et de développement de Montréal**

Elle participe à la mise en œuvre des politiques et des objectifs de la Ville en matière d'habitation et de développement.

### **La Société du parc Jean-Drapeau**

Elle gère les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi que les activités culturelles, récréatives et touristiques qui s'y tiennent. Elle fait aussi la promotion des attraits du parc.

### **Les organismes associés**

Ces organismes ont leur propre mode de gestion et jouent un rôle important dans la vie montréalaise.

### **La Commission des services électriques**

Elle fait partie de l'organisation administrative de la Ville en tant qu'organisme fiduciaire, et non comme un service corporatif. Par tout dans la ville, elle encourage l'enfouissement des câbles et des fils (électricité, téléphone, etc.), gère l'ensemble des conduits souterrains et coordonne les travaux sur les réseaux aériens.

### **La Communauté métropolitaine de Montréal**

Cet organisme de planification, de coordination et de financement est dirigé par un conseil de 28 membres représentant les 64 municipalités de la région métropolitaine. La CMMI donne à la région une vision commune qui lui permet d'être compétitive à l'échelle internationale. Elle élabore, entre autres, un plan de développement économique, un schéma d'aménagement et de développement ainsi que des services de planification cohérents.

### **La Société de transport de Montréal**

Cette société publique favorise et organise les déplacements par transport collectif des personnes voyageant sur le territoire qu'elle dessert.

### **La Société du Havre de Montréal**

Créé à la suite du Sommet de Montréal, cet organisme à but non lucratif prépare les grandes lignes d'un plan de développement et d'aménagement concerté pour le havre et les espaces urbains qui l'entourent. Le tout est accompagné d'une structure de mise en œuvre et d'une stratégie de financement.

### **La Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière**

En plus de gérer le musée dont elle a la charge, cette corporation autonome à but non lucratif fait connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui par des activités d'éducation, de conservation et de recherche touchant le patrimoine archéologique et historique.

### **La Société en commandite Stationnement de Montréal**

Cette filiale de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain gère le stationnement public tarifé sur rue ainsi que des parcs de stationnement publics dans le but de favoriser le développement économique.

### La Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi

Cette corporation à but non lucratif gère un fonds d'investissement dans le but d'aider financièrement et techniquement les entreprises naissantes et les petites entreprises en croissance.

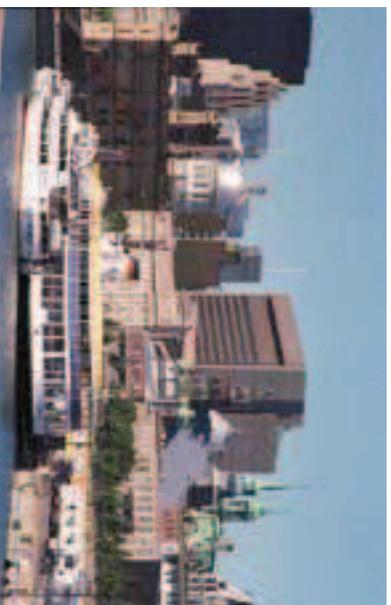
### L'agglomération de Montréal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'agglomération de Montréal compte 16 villes, soit Montréal et 15 villes reconstituées.

En sa qualité de ville centrale, Montréal fournit des services et gère des équipements communs pour tous les citoyens de l'île. Les services communs sont placés sous l'autorité du conseil d'agglomération et sont dispensés par la Ville de Montréal. À titre d'exemple, la Ville assure à toute l'île les services suivants : police, sécurité incendie, production d'eau potable, traitement des eaux usées, gestion du réseau artériel.

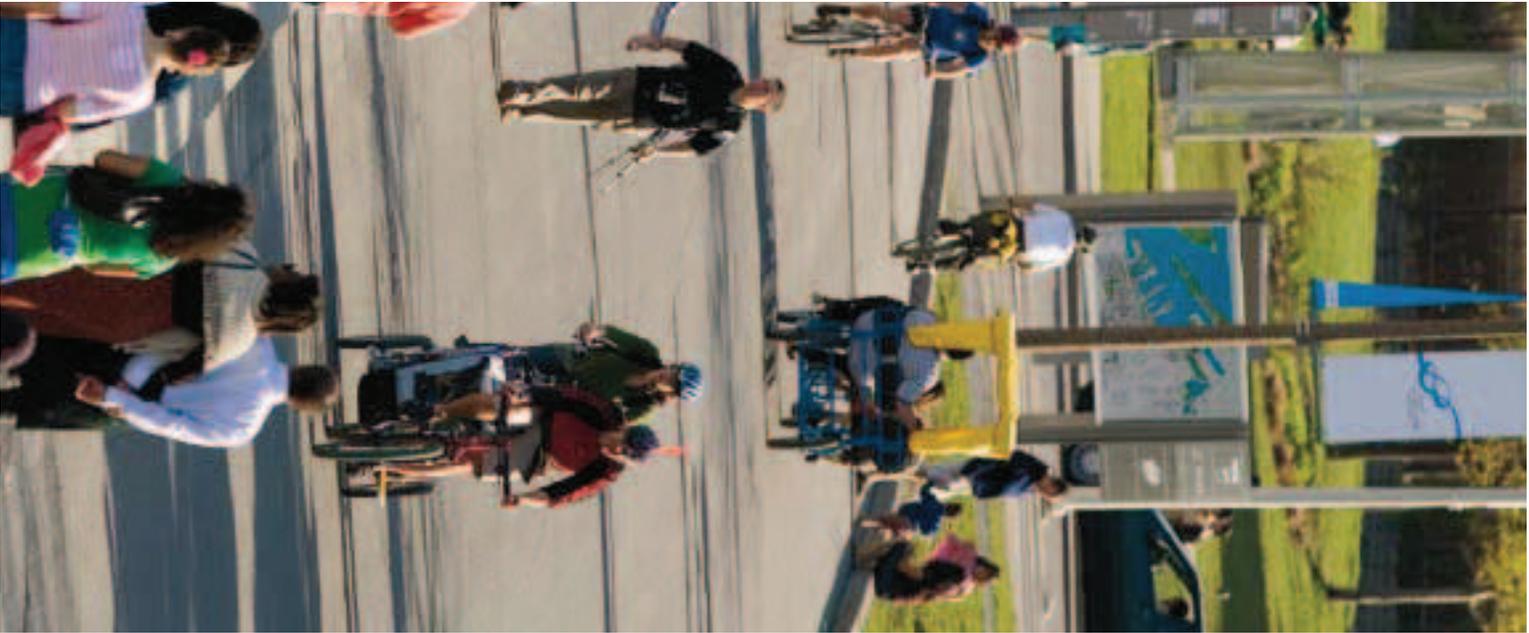
Les 16 villes de l'agglomération de Montréal

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- Kirkland
- L'Île Dorval
- Montréal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Pointe-Claire
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Sennerville
- Westmount



Ville de Montréal





[stephanpoulin.com](http://stephanpoulin.com)

# Montréal et les Montréalais

Dans le monde entier, Montréal a la réputation d'offrir une qualité de vie exceptionnelle. Ville de plaisir, ville sérieuse aussi, Montréal est tournée vers l'avenir, à la fine pointe de la recherche scientifique et des progrès technologiques, attentive aux problèmes de l'heure et sensible aux grands mouvements sociaux de la planète.

Carrefour multiculturel, Montréal profite aussi d'une situation géographique avantageuse, d'infrastructures de transport de calibre international et d'un imposant dynamisme culturel, scientifique et économique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'île de Montréal est partagée en 16 municipalités liées, dont Montréal. La Ville de Montréal exerce ses compétences locales sur son territoire, formé de 19 arrondissements. Elle exerce aussi des compétences d'agglomération en fournissant des services à l'ensemble de la population de l'île, telles la police et la sécurité incendie.

# FAITS ET STATISTIQUES

## L'organisation politique

À Montréal, 105 élus, dont :

- le maire de la ville,
- 19 mairesses et maires d'arrondissement
- 45 conseillères et conseillers de la ville
- 40 conseillères et conseillers d'arrondissement

Un conseil d'agglomération composé des 31 conseillers et maires de l'île de Montréal

## L'agglomération de Montréal

16 villes, soit la Ville de Montréal et 15 municipalités reconstituées

- Un territoire de 499,6 kilomètres carrés
- 11 îles dont la principale, l'île de Montréal, s'étend sur une longueur de 50 km et s'élargit jusqu'à 16 km

## La population

- Île de Montréal : 1 873 813 habitants
- Montréal : 1 620 693 habitants, soit 87,4 % de la population de l'île
- 15 villes reconstituées : 253 120 habitants (12,6 %)
- Composée de quelque 100 communautés culturelles

## L'enseignement et la recherche

- 4 universités, dont 2 francophones et 2 anglophones, auxquelles sont associés des établissements d'enseignement prestigieux
- 450 centres de recherche universitaires et privés

### Montréal est...

la plus importante ville de langue française en Amérique du Nord; la deuxième région urbaine la plus peuplée du Canada; le cœur économique du Québec.

L'île de Montréal compte : 5 617 km de voies carrossables,  
883 km de voies ferrées, 400 km de pistes cyclables

### La santé

- 16 centres hospitaliers
- 28 centres locaux de services communautaires (CLSC) regroupés au sein de 12 centres de santé et de services sociaux

### L'activité économique

- Aérospatiale : 241 entreprises et 40 400 employés, soit 60 % de l'activité de ce secteur au Canada
- Port de Montréal : un transit de 25,3 millions de tonnes de marchandises, ce qui en fait le plus important port sur la côte est américaine
- Sièges sociaux : 88 grandes entreprises
- Présence internationale : 65 organisations internationales, 17 000 étudiants étrangers, 85 consulats généraux, consulats et délégations commerciales
- Tourisme :
  - 7,8 millions de touristes; 2,5 milliards de dollars
  - 284 congrès et réunions corporatives
  - 40 festivals et événements internationaux

**Saviez-vous que** Montréal est un important centre d'innovation et la capitale de la recherche universitaire au Canada?

**Au même titre que Londres, Paris et New York,** Montréal est une métropole culturelle incontournable: Quarante festivals et événements internationaux s'y tiennent chaque année.

- Montréal, l'une des plus grandes villes intérieures du monde
- 33 km de réseau piétonnier souterrain
  - 178 entrées pour y accéder
  - 500 000 personnes qui s'y déplacent chaque jour

## UN APERÇU HISTORIQUE

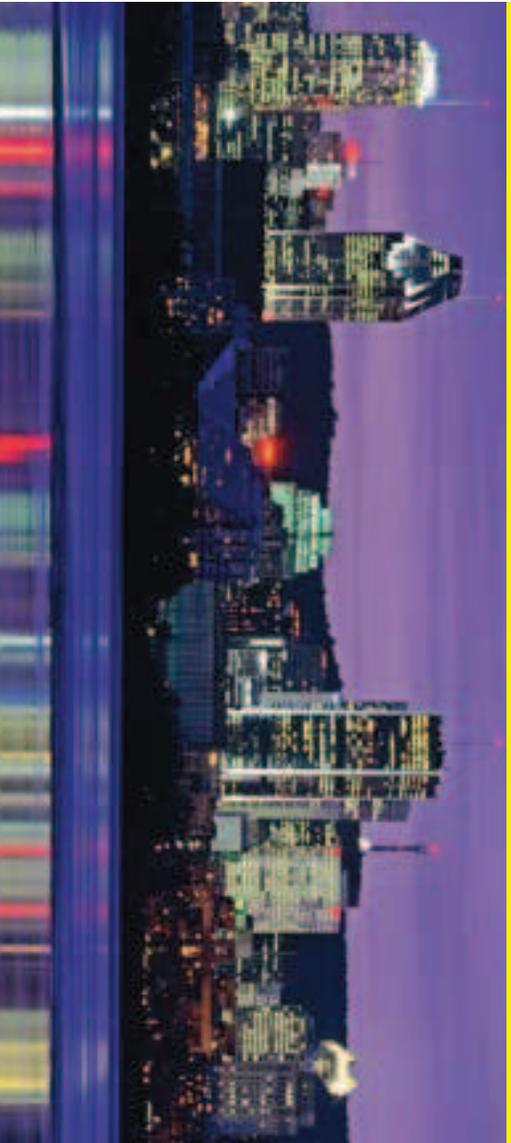
Le 18 mai 1642, le Français Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonde Ville-Marie, dans l'île de Montréal, avec un groupe de compatriotes. Par la suite, la petite communauté prend le même nom que l'île.

Au fil de son développement, Montréal devient une métropole à vocation internationale et un centre urbain ultramoderne, ouvert au monde et aux cultures étrangères. Fidèle à ses origines, Montréal demeure la deuxième ville française au monde et un carrefour entre l'Europe et l'Amérique.

En janvier 2002, Montréal entame une étape importante de son histoire alors que les 28 municipalités de l'île sont fusionnées en une seule grande ville. Mais c'est quatre ans plus tard, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2006, que Montréal prend sa forme actuelle : 15 des anciennes municipalités s'étant reconstituées, Montréal compte dorénavant 19 arrondissements, et son administration assure certains services à la grandeur de l'île.



Dans le monde entier, Montréal a la réputation d'offrir une qualité de vie exceptionnelle. Ville de plaisir, ville sérieuse aussi, Montréal est tournée vers l'avenir, à la fine pointe de la recherche scientifique et des progrès technologiques, attentive aux problèmes de l'heure et sensible aux grands mouvements sociaux de la planète.



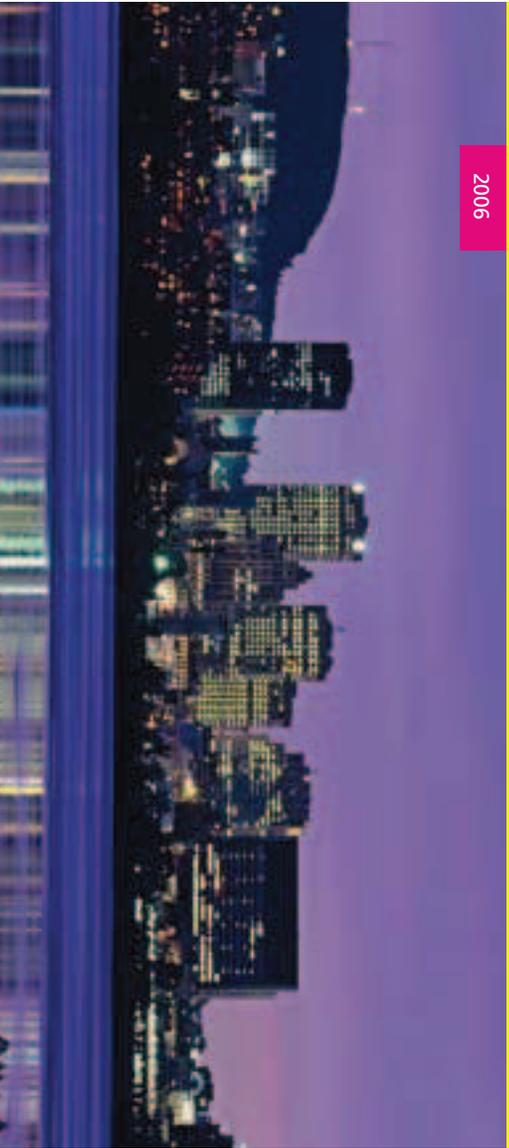


Ville de Montréal - Archives

**Carrefour multiculturel, Montréal profite aussi d'une situation géographique avantageuse, d'infrastructures de transport de calibre international et d'un imposant dynamisme culturel, scientifique et économique.**

[stephanpoulin.com](http://stephanpoulin.com)

2006





**Montréal. D'où vient ce nom?**  
C'est Jacques Cartier qui serait à l'origine du nom de Montréal. En 1535, l'explorateur français remonte le fleuve jusqu'à une île. Il y découvre une colline qu'il baptise « Mont-Royal ». Il aurait donné ce nom à la demande de François 1<sup>er</sup>, désireux de plaire au pape Clément VII et dont le neveu, Hippolyte de Médicis, était archevêque de Monreale, en Sicile...

Chasse-neige  
du Département de  
la Voirie, vers 1930.

## LES ANNÉES MARQUANTES

- 1642** Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonde Ville-Marie.
- 1760** L'Angleterre conquiert la Nouvelle-France et soumet Montréal au régime militaire.
- 1832** Montréal se donne un premier régime municipal éligible : la ville est divisée en huit quartiers représentés par 16 conseillers; le maire est élu par les conseillers.
- 1833** La Ville adopte ses armoiries, dessinées par Jacques Viger. Jacques Viger devient le premier maire de la « Corporation de la Cité de Montréal ».
- 1874** La Ville adopte le nom officiel de « Cité de Montréal ».
- 1883-1918** Montréal annexe plus d'une vingtaine de villes et de villages. La Commission métropolitaine de Montréal est créée.
- 1921** Les conseillers de Montréal choisissent parmi eux cinq membres qu'ils dotent d'importants pouvoirs administratifs. C'est l'origine du comité exécutif actuel.
- 1959** La Corporation de Montréal métropolitain est créée et est pourvue de pouvoirs étendus.

**1964** L'expression « Cité de Montréal » est changée par « Ville de Montréal ».

**1966** Le métro de Montréal est officiellement ouvert le 14 octobre. Il compte alors 21 stations, mais dès le 1<sup>er</sup> avril 1967, il comprend 26 stations et s'étend sur plus d'une vingtaine de kilomètres.

**1967** Montréal est l'hôte de l'Exposition canadienne internationale et universelle, à laquelle participent 61 pays. L'événement commémore le 325<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et le centenaire de la Confédération canadienne. En six mois, l'Expo 67 est visitée par 50 millions de personnes.

**1969** La Communauté urbaine de Montréal (CUM) remplace la Commission métropolitaine de Montréal.

**1972** Les 25 corps de police des 29 municipalités de l'île sont intégrés au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Les travaux de prolongement du métro débutent sur la ligne n° 1 (verte), vers l'est. Au cours des 16 années suivantes, les travaux se poursuivent également vers l'ouest et le nord-ouest du réseau.

**1976** Les Jeux de la XXI<sup>e</sup> Olympiade se déroulent pendant deux semaines et obtiennent un immense succès.

**1978** La Ville inaugure une nouvelle usine de production d'eau potable et de filtration, l'usine Charles-J. Des Bailleurs, d'une capacité nominale quotidienne de 1 136 000 mètres cubes, pour alimenter Montréal et les autres municipalités de l'île. Une piste de course est construite sur l'île Notre-Dame pour la tenue du Grand Prix du Canada (Formule 1).

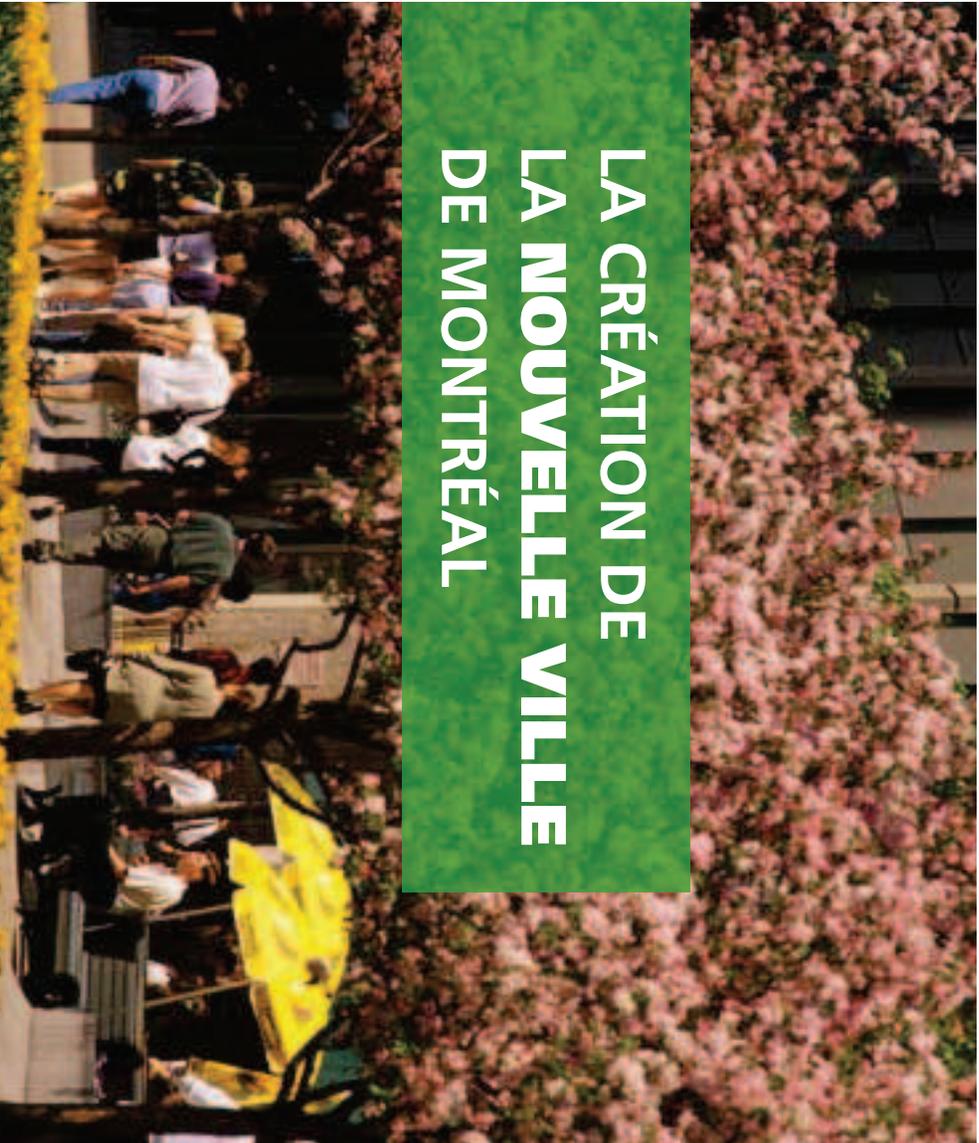


Pavillon du Canada  
à Expo 67



Rue Sainte-Catherine à l'angle  
du boulevard Saint-Laurent,  
20 mars 1914.

- 1980** Montréal est la première ville d'Amérique du Nord à accueillir les Floralias internationales.
- 1987** La Station d'épuration des eaux usées de la CUM est inaugurée.
- 1988** Le 28 mars, la station de métro Acadie est la dernière à être ouverte : le réseau du métro montréalais compte 65 stations et plus de 65 kilomètres de tunnels.
- 1992** Montréal fête le 350<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Le Biodôme et le musée Pointe-à-Callière sont inaugurés à cette occasion.
- 2003** Une première au Québec : le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal nomment le mont Royal, « arrondissement historique et naturel » afin de mieux le protéger et le mettre en valeur.
- 2005** Au parc Jean-Drapeau, Montréal accueille les XI<sup>es</sup> Championnats du monde aquatique, le plus prestigieux événement de la Fédération internationale de natation amateur (FINA).
- 2005** Montréal reçoit la 11<sup>e</sup> Conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette première réunion depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en février 2005, est une étape importante pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle planétaire.
- 2006** La première édition de l'International Floral Montréal 2006 se tient du 16 juin au 9 octobre, dans le Vieux-Port de Montréal. Au programme : grandes tendances et conseils horticoles. Du 26 juillet au 5 août, Montréal est l'hôte des 1<sup>ers</sup> Jeux olympiques mondiaux, manifestation sportive et culturelle organisée en partenariat avec la communauté gaie et lesbienne montréalaise et internationale.
- 2007** La Ville de Montréal souligne le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Expo 67 et l'héritage de cet événement par diverses activités au parc Jean-Drapeau, du 27 avril au 29 octobre.



## LA CRÉATION DE LA NOUVELLE VILLE DE MONTRÉAL

**2000** L'Assemblée nationale du Québec adopte une loi sur la réor-

ganisation municipale (projet de loi 170) qui prévoit, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le regroupement de toutes les municipalités de l'île pour former la nouvelle Ville de Montréal.

**2001** Le 4 novembre, le maire Gérard Tremblay, 73 conseillers municipaux et 31 conseillers d'arrondissement de la nouvelle Ville de Montréal sont élus.

stephanpoulin.com

- 2002** Le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle Ville de Montréal voit le jour. Pendant plusieurs mois, la Ville tient une vaste consultation dans tous les arrondissements. Puis, en juin, le Sommet de Montréal réunit plus de 1 000 leaders de tous les milieux montréalais pour fixer les priorités de la nouvelle Ville.
- 2003** Le conseil municipal adopte un nouveau modèle organisationnel qui décentralise davantage les services de proximité, respecte la spécificité des arrondissements et clarifie les rôles et les responsabilités des services corporatifs. Face à la volonté de certaines anciennes municipalités de se reconstituer, le gouvernement du Québec adopte la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (projet de loi 9). Cette loi précise le processus pouvant conduire au démembrement des nouvelles villes ainsi que les conditions à respecter.
- 2004** Vingt-deux ex-municipalités de l'île tiennent des référendums. Résultat : 15 d'entre elles seront reconstituées. Le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (projet de loi 75) pour préciser les règles de reconstitution des anciennes municipalités.
- 2005** Le maire Gérald Tremblay et son parti sont réélus. Les 15 villes reconstituées tiennent aussi des élections municipales.
- 2006** À partir du 1<sup>er</sup> janvier, la Ville de Montréal comprend 19 arrondissements, 15 anciennes villes de banlieue sont reconstituées, et le conseil d'agglomération de Montréal est créé.
- 2008** En juin, l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 22 reconnaissant Montréal comme la métropole du Québec et son rôle moteur dans le développement économique et administrative accrue ainsi que diverses améliorations à la gouvernance de la Ville, dont celle désignant d'office le maire de Montréal au poste de maire de l'arrondissement de Ville-Marie à partir de l'élection de novembre 2009.

# LES SYMBOLES OFFICIELS

Ici comme ailleurs, Montréal peut être représentée par trois symboles officiels : ses armoiries, son drapeau et le logotype.

## Les armoiries



De 1833 à 1981, les armoiries ont été le seul symbole officiel de Montréal. Dessinées par Jacques Viger, le premier maire de la ville, elles ont ensuite été modifiées en 1938 pour prendre la forme que nous leur connaissons aujourd'hui. Les armoiries servent à des occasions exceptionnelles.

Comme toutes les armoiries, celles de Montréal racontent une histoire. Pour les décrire, le langage héraldique est utilisé. Voici leur description officielle.

**D'argent à une croix de gueules; cantonnée au premier d'une fleur de lys d'azur; au deuxième d'une rose de gueules tigée, feuillée et pointée de sinople; au troisième d'un chardon du même, fleuri de pourpre; au quatrième d'un trèfle de sinople. Timbré d'un castor couché sur écot au naturel. L'écu entouré d'un rinceau de feuilles dérabable de sinople. La devise sur listel d'argent : *Concordia Salus*.**

## Notes explicatives

**La forme de l'écu** – Comme pour les armoiries du Québec, les contours de l'écu sont de forme française pour rappeler les origines des fondateurs.

**Le champ de l'écu** – Le champ est d'argent pour évoquer le premier écu, composé par Jacques Viger.

**La croix** – La croix héraldique symbolise la pensée et l'action chrétiennes qui ont présidé à la fondation ainsi qu'au développement de Ville-Marie.

**Les emblèmes** – Le champ de l'écu est chargé de quatre meubles végétaux rappelant l'origine ethnique de la population de Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle : la France, l'Angleterre, l'Écossais et l'Irlandais.

### Le drapeau



Le drapeau de Montréal a été hissé pour la première fois en mai 1939. Depuis, il sert dans les manifestations officielles, telles les assemblées des conseils municipaux, les conférences de presse, les lancements, etc.



Marché de la place Jacques-Cartier, 1928.

Le drapeau reprend les principaux symboles héraldiques des armoiries : la croix héraldique de gueules sur fond blanc et, aux quartiers, les quatre fleurs emblématiques. Les proportions du drapeau sont de deux longueurs sur une largeur.

**Le logotype**  **Montréal**

Le premier logotype de Montréal a été adopté en 1981. Il est abondamment utilisé pour symboliser la Ville : dans la correspondance, sur les véhicules, les cartes professionnelles, les épinglettes officielles, etc.

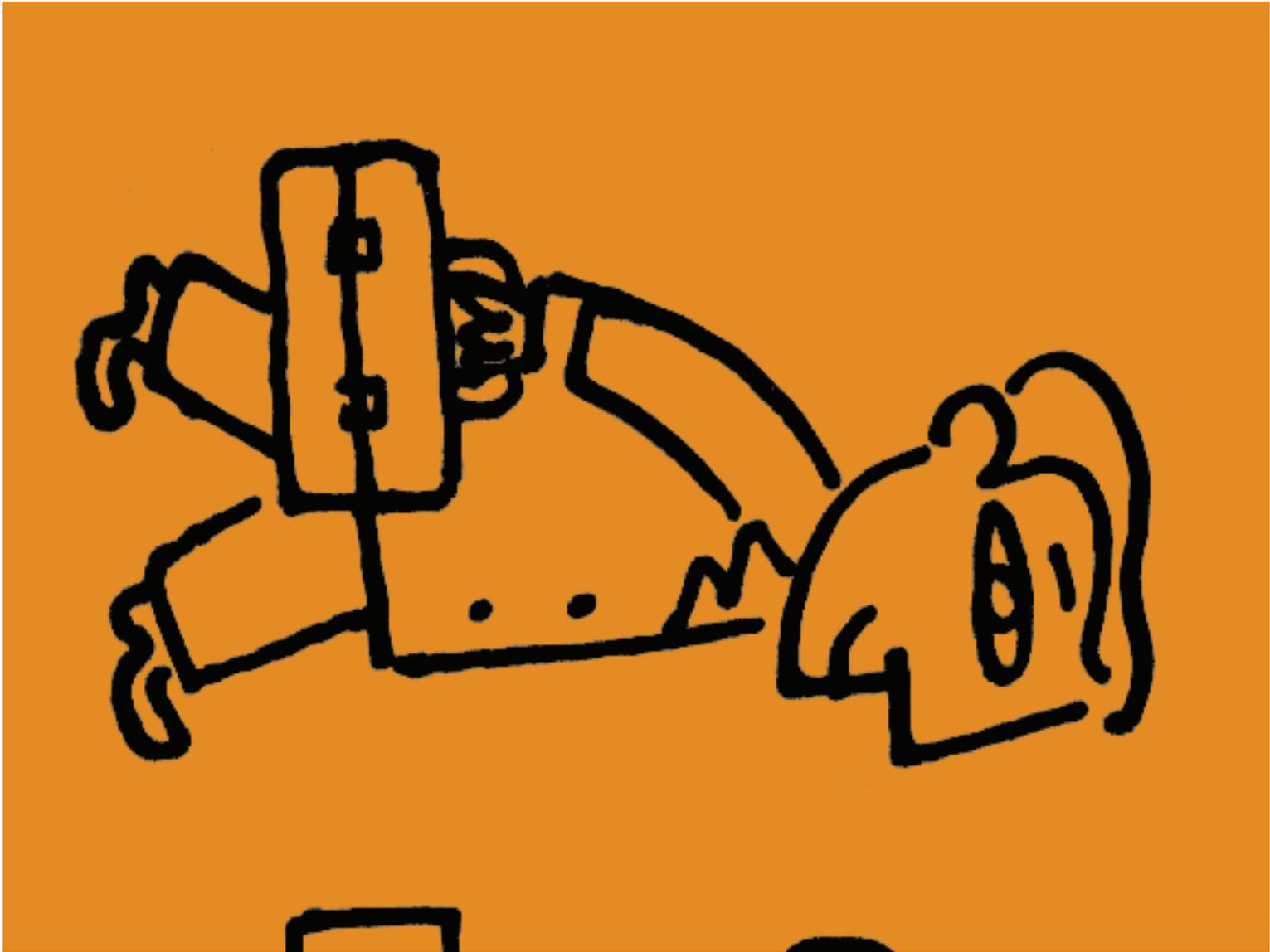
Créé par la firme Georges Huel et associés, l'emblème s'inspire librement des armoiries. Il représente une fleur dont les quatre pétales forment une interprétation graphique des initiales de la Ville de Montréal : V et M.

Au centre, un croisement rappelle que Montréal a toujours été au carrefour des grandes voies de communication et de civilisation.

Les quatre cœurs créés par le jeu des lignes représentent l'attachement des Montréalais à leur ville. La ligne ondoyante qui encercle l'ensemble stylisé rappelle que Montréal est une île; la forme à la fois végétale et aquatique exprime la richesse de l'environnement naturel.

En 2003, l'identité visuelle a été repensée pour représenter la nouvelle Ville de Montréal. Simple, clair et dépouillé, le nouveau concept actualise le premier logotype.

S'appuyant sur la notoriété de la rosace, la version du XXI<sup>e</sup> siècle a remplacé « Ville de Montréal » par « Montréal ». Elle est maintenant posée à droite du mot Montréal, suivant la même logique que les logotypes des gouvernements du Québec et du Canada. La rosace reste rouge (032), mais d'un rouge plus pur et plus classique.

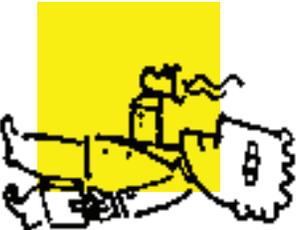




**Ma boîte  
à outils**

**Vous méritez les meilleures conditions pour accomplir vos tâches et vous épanouir dans votre travail. La Ville de Montréal met donc à votre disposition plusieurs mesures, programmes et moyens d'information que nous vous invitons à connaître et à utiliser : ils sont là pour vous!**

## **LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**



La Ville de Montréal a une politique en santé et sécurité du travail qui vise à procurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés et à appliquer les pratiques de gestion favorisant l'intégration de la prévention à la gestion quotidienne des activités municipales. Elle souscrit à l'approche paritaire en santé et sécurité du travail.

L'application de cette politique est encadrée par une directive sur les rôles et les responsabilités de chacun et rappelle les obligations des employés et celles de l'employeur. La gestion et l'exécution du travail sont régies par des directives, des procédures, des guides et des méthodes de travail. Enfin, des comités mixtes facilitent l'identification et l'analyse des risques potentiels et, au besoin, proposent des solutions.

Vous désirez plus d'information? Demandez à votre supérieur immédiat, à la personne responsable des ressources humaines de votre unité ou consultez le site intranet du Service du capital humain.

# LE RESPECT DE LA PERSONNE

Pour la Ville de Montréal, tous ses employés doivent être traités avec respect et dignité, peu importe leur statut ou leur catégorie d'emploi. Depuis mai 2004, elle met en pratique une politique de respect de la personne qui vous assure un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement. Dans chaque arrondissement et chaque service corporatif, une personne ressource est responsable de l'application de cette politique. Le Service du capital humain agit à titre de responsable.

Votre collaboration est essentielle pour prévenir et contrer le harcèlement. Pour en savoir plus sur la politique ou pour connaître le nom de votre personne ressource, consultez le site intranet.

## Qu'est-ce que le harcèlement au travail?

Il s'agit d'une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes hostiles ou non désirés et généralement répétés, qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique et qui entraînent pour la personne visée un milieu de travail néfaste.

# L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Vous serez heureux d'apprendre que votre employeur soutient activement les droits à l'égalité et prend des mesures pour prévenir toutes

formes de discrimination. L'une de ces mesures est le plan d'action du Programme d'accès à l'égalité en emploi 2004-2009 (PAÉE) que le comité exécutif et l'administration municipale ont adopté en 2004.

Avec ce plan d'action, la Ville veut rendre son personnel plus représentatif d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée, tout en respectant la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* et les orientations stratégiques municipales. Voici comment :

- en représentant de façon plus équitable des groupes qui sont victimes de discrimination en emploi, dans le respect des objectifs de compétences et d'impartialité – ces groupes sont les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les membres des minorités ethniques de langue maternelle autre que le français et l'anglais, ainsi que les personnes handicapées;
- en revoyant et adaptant le système d'emploi de la Ville (dotation, embauche, formation, promotion, etc.), pour qu'il y ait moins de risques de discrimination systémique.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre responsable des ressources humaines.

## L'AIDE AUX EMPLOYÉS

Il peut arriver que vous viviez une situation difficile qui nuit à votre travail, à votre vie personnelle. La Ville de Montréal a mis sur pied un service gratuit qui vient en aide aux employés dont la santé psychologique peut être affectée.

Le programme d'aide aux employés (PAE) peut vous soutenir de manière anonyme, confidentielle et exempte de préjugés. Votre participation repose sur le volontariat, c'est donc à vous de faire le premier pas...

Vous vivez l'une des situations suivantes ?

- Dépression, anxiété, stress
- Difficultés familiales ou conjugales
- Problèmes financiers ou juridiques
- Dépendance à l'alcool, aux drogues, aux médicaments ou au jeu
- Recherche de réorientation de carrière
- Perte et deuil d'un être cher

L'équipe du PAE peut vous aider. Renseignez-vous !

Les services-conseils du PAE sont offerts par des professionnels et des organismes spécialisés tels que :

- psychologues, avocats, conseillers financiers, conseillers en orientation;
- organismes communautaires du domaine de la santé mentale;
- maisons d'hébergement en désintoxication.

Pour ces services, composez :



Aux gestionnaires et aux responsables de ressources humaines, le PAE offre aussi :

- du soutien pour résoudre des conflits dans les équipes;
- un service de médiation entre employés;
- une aide pour surmonter un événement traumatisant.

Pour information, consultez la section *Services aux employés* du site intranet en cliquant sur l'onglet *Guide de l'employé* en haut de la page d'accueil.

## LA CARTE D'EMPLOYÉ

La carte d'employé que vous avez reçue vous identifie comme membre du personnel de la Ville. Gardez-la toujours sur vous, car on vous demandera de la présenter, par exemple, pour circuler dans certains lieux de travail de la Ville.

Cette carte vous procure aussi des avantages. Sur présentation de votre carte (ou de toute autre pièce prouvant que vous êtes un employé de la Ville), vous bénéficiez en tout temps d'un rabais\* de 25 % dans chacune des boutiques des quatre Muséums nature – le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium. Vous y trouverez des idées de cadeaux qui feront sensation !

\* S'applique aux produits à prix régulier, à l'exception de certains articles identifiés en magasin. Rabais de 15 % sur les livres.

## LES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS D'EMPLOYÉS

Quelle que soit votre catégorie d'employé, vous êtes représenté au sein de l'un des 13 syndicats et associations que la Ville de Montréal reconnaît. Connaissez-vous le regroupement auquel vous êtes affilié ?

- Architectes  
Syndicat des architectes de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal (FTQ)
- Brigadiers scolaires  
SCFP – Section locale 930 (SCFP, FTQ)

- Cadres municipaux  
Association des cadres municipaux de Montréal (adhésion volontaire)
- Chefs de pompiers  
Association des chefs pompiers de Montréal inc. (adhésion volontaire)
- Cols blancs  
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, FTQ)
- Cols bleus  
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Section locale 301 (SCFP, FTQ)
- Contremaîtres  
Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc. (indépendant)
- Juristes  
Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, Section locale 57 (SIEPB, CTC, FTQ)
- Officiers de direction du Service de police  
Association professionnelle des officiers de direction du SPVM (adhésion volontaire)
- Policiers  
Fraternité des policiers et policières de Montréal (indépendant)
- Pompiers  
Association des pompiers de Montréal inc. (indépendant)
- Professionnels généraux  
Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (indépendant)
- Scientifiques  
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (indépendant)



# LES OUTILS DE COMMUNICATION

La Ville de Montréal est un univers en soi, et beaucoup de choses s'y passent. L'« actualité municipale » peut vous intéresser et, parfois, avoir un impact sur votre travail. Nous vous encourageons donc à vous informer. Pour ce faire, nous vous offrons plusieurs outils de communication.

## **Le site intranet**

Accessible par votre ordinateur de la Ville et réservé aux employés municipaux, l'intranet est un guichet unique où vous trouvez à la fois :

- des outils de travail (bases de données, applications, moteurs de recherche, dictionnaires, centres de références, etc.);
- des outils de collaboration et d'échange;
- un véhicule d'information et de communication enrichi, au cœur de l'actualité de notre organisation.

À titre d'exemple, le contenu du présent guide s'y retrouve.

Cette banque virtuelle d'information est constamment renouvelée. Comme de l'information y est mise en ligne tous les jours, consultez le site intranet fréquemment : <http://monintranet>

### **Le site Internet**

Ce guichet unique d'information est d'abord conçu pour les citoyens, les gens d'affaires, les investisseurs et les touristes. Mais vous aussi y trouverez une foule de renseignements utiles sur l'administration politique et administrative de la Ville, les principaux dossiers municipaux ainsi que les multiples facettes de la vie à Montréal.

**[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)**

### **La messagerie électronique**

La messagerie électronique de la Ville est un heureux complément du téléphone. Si vos fonctions vous donnent accès à ce service, vous utiliserez donc ce moyen simple et rapide pour envoyer ou recevoir des messages professionnels et des fichiers, tels des documents formatés.

La messagerie électronique est aussi utilisée par certaines unités administratives autorisées pour transmettre simultanément de l'information à tout le personnel de la Ville ou encore à des groupes d'employés qui doivent être renseignés dans les meilleurs délais sur un sujet d'intérêt. Surveillez donc vos messages tous les jours.

## Des outils réservés au travail

À la Ville de Montréal, le courrier électronique et le réseau Internet sont strictement réservés au travail. Selon le code d'éthique de la Ville, ces modes de communication sont des outils à utiliser en fonction de vos responsabilités.

Tous les messages transmis par les infrastructures de communication de la Ville sont considérés être la propriété de la Ville. Votre jugement et votre collaboration sont donc requis.

### Les communiqués internes

Le communiqué interne est un des moyens les plus rapides de communiquer une information. Lorsque le besoin se manifeste, le Service des communications et des relations avec les citoyens transmet un communiqué interne par courriel à tout le personnel ayant accès à la messagerie électronique. En même temps, il le met en ligne dans la page d'accueil du site intranet.

Des membres du personnel, comme les secrétaires et les responsables de ressources humaines, sont alors invités à imprimer le communiqué interne et à le distribuer aux employés qui n'ont pas accès au courriel (certains cols blancs, cols bleus, pompiers et policiers).

Le communiqué doit aussi être épinglé sur tous les tableaux d'affichage.

### **Les tableaux d'affichage**

Ce moyen d'information, « ancien » mais néanmoins efficace, a toujours sa place à la Ville de Montréal.

Surveillez toujours les tableaux de votre aire de travail : plusieurs responsables de votre arrondissement ou de votre service corporatif les utilisent pour vous informer.

Vous y trouverez les communiqués internes, les notes de service, des invitations, de l'information sur les campagnes internes, des affiches promotionnelles, etc.

### **L'annuaire électronique**

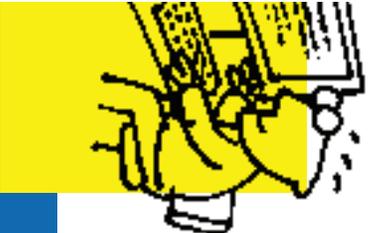
Si vous avez accès à l'intranet, vous y trouverez un annuaire des coordonnées téléphoniques, électroniques et postales de tout le personnel de la Ville. La recherche peut se faire par nom, par titre d'emploi, par unité administrative ou par téléphone.

Pour utiliser l'annuaire : cliquez sur le lien sur la page d'accueil de l'intranet.

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU DE TRAVAIL

Nous savons tous qu'agir pour l'environnement, c'est agir pour nous et nos enfants. La Ville s'est engagée dans de nombreuses actions associées au développement durable dont celle de récupérer les matières recyclables dans chacun de ses bâtiments municipaux. Vous pouvez aider en participant au programme de récupération multi-matières : papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal sont maintenant ramassés pour être traités et recyclés.

Si votre édifice n'a pas déjà pris le virage vert, cela ne devrait pas tarder!



Au boulot, je réemploie. Cela va de soi!

- Je prends mes boissons dans une tasse que je réemploie. Je n'utilise pas de tasses en styromousse.
- J'apporte mon repas du midi dans un contenant réutilisable. Je proscriis l'usage des sacs en plastique.
- Avant de quitter le bureau, j'éteins toujours ma lampe et mon ordinateur.
- Au bureau, je me brosse les dents ou je lave ma vaisselle sans laisser couler l'eau du robinet inutilement.
- Pourquoi une copie papier lorsqu'un fichier électronique suffit! Avant d'imprimer, je réfléchis.
- Covoiturage, vélo, autobus et métro? Voilà des façons plus écolos de se rendre au boulot!

- Avant de jeter, je fais le tri : Papier, aliments et autres rebuts : les déchets ne vont pas tous dans la poubelle!

Vous contribuerez ainsi à préserver la qualité de l'air et de l'eau, à promouvoir une saine gestion des matières résiduelles et à réduire la consommation d'énergie.

## LE LEXIQUE DE L'ORGANISATION MUNICIPALE

Depuis janvier 2006, l'appareil municipal a modifié son fonctionnement pour répondre aux besoins du conseil d'agglomération, la nouvelle instance décisionnelle qui regroupe toutes les villes de l'île de Montréal.

Voici un petit lexique des mots et des expressions utilisés pour décrire les changements apportés. Ces mots et expressions vous serviront dans votre propre environnement de travail, et ce lexique vous aidera à bien les comprendre.

### Territoires

- **Agglomération de Montréal** : le territoire des 16 villes de l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.
- **Municipalité locale** : la municipalité locale est administrée par un conseil municipal. (Source : MAMR)
- **Ville centrale (ou ville centre)** : la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.

La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la ville résiduaire (Montréal), par la voie de l'organe décisionnel compétent : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

- **Villes reconstituées** : les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, en excluant le territoire de la ville résiduaire (Montréal).

Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés « services de proximité ») sur leur territoire respectif.

- **Villes liées** : les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la ville résiduaire, Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.
- **Ville résiduaire** : le territoire restant de la ville de Montréal après la reconstitution des 15 villes liées.

### **Compétences et services fournis**

- **Compétences d'agglomération** : le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

- **Services d'agglomération** : l'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.
- **Compétences locales** : le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale.  
  
Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées « services de proximité ».

Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Il y a donc des compétences locales gérées par les arrondissements et des compétences locales gérées par le conseil municipal.

### **Organes délibérants**

- **Conseil d'agglomération** : l'un des organes délibérants de la Ville de Montréal.

Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal (par la Ville de Montréal).

- **Conseil municipal** : chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal.

À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre organes délibérants.

Le conseil municipal de Montréal exerce certaines compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de Montréal.

Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

- **Conseil d'arrondissement** : l'organe délibérant de chacun des 19 arrondissements de Montréal.

Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

- **Comité exécutif** : organe délibérant de la Ville de Montréal, formé de 11 membres et du maire de Montréal.

Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

- **Organes délibérants** : La Ville de Montréal comprend quatre organes délibérants. Ce sont :
    - le conseil municipal;
    - le conseil d'agglomération;
    - les conseils d'arrondissement;
    - le comité exécutif.
- Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux organes délibérants :
- le conseil municipal;
  - le conseil d'agglomération.

## MES **NOTES** PERSONNELLES



Le **Guide de l'employé de la Ville de Montréal** est publié par le Service du capital humain, Direction du développement du capital humain, en collaboration avec le Service des communications et des relations avec les citoyens, Division des communications corporatives

**Coordination, recherche et rédaction**

Noëlla-Louise Poisson  
Alain Laforce  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
Division des communications corporatives

**Rédaction et révision**

Joelyne Hébert, rédactrice et réviseure

**Collaboration**

Françoise Labarre  
Suzanne Le Roux  
Service du capital humain  
Direction du développement du capital humain

Isabelle Marnier  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
Division des communications corporatives

**Design graphique**

David Design

**Photographies**

Stephan Poulin  
Denis Labine  
Jean-Jacques Hubert

**Illustrations**

Philippe Beha

**Gravure et photos d'archives**

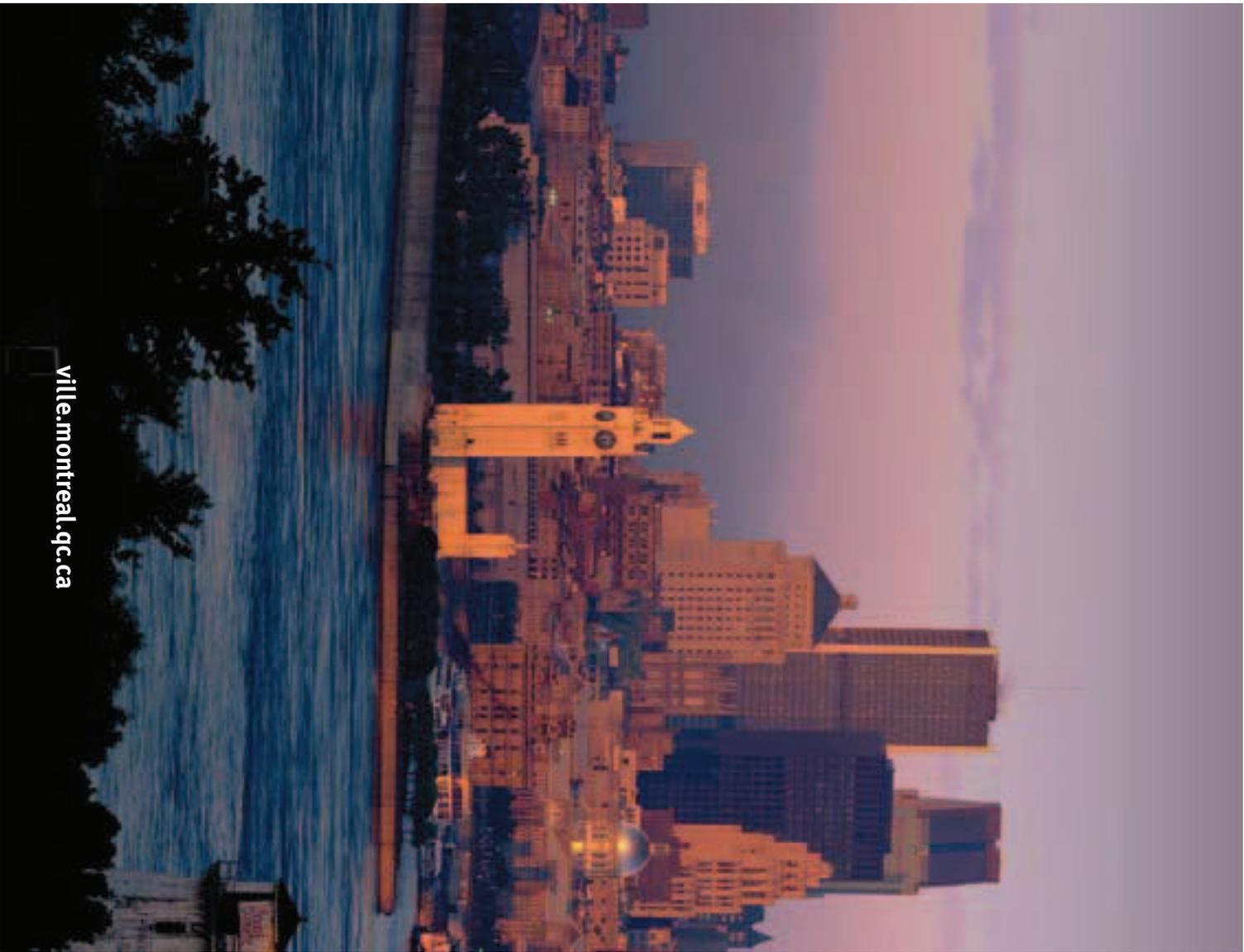
Service des affaires corporatives  
Division de la gestion des documents et archives

**Impression**

Centre d'impression numérique, Ville de Montréal  
07.15.156-0 (03-2008)

Depôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2006  
ISBN 2-7647-0626-X





[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)